

AI-3

NOTICE

SUR LE CHATEAU

DE KERJAN.

NOTICE

SUR LE CHATEAU

DE KERJAN,

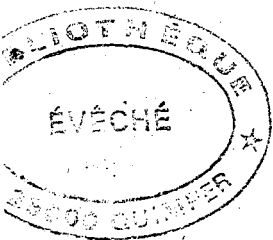
PAR

M.^r DANIEL - LOUIS MIORCEC DE
KERDANET, *Avocat, Docteur en
Droit, Membre de diverses Sociétés
Littéraires.*

A BREST,

de l'Imprimerie de J.-B. LEFOURNIER,
Rue Royale, n.^o 86.

1834.



NOTICE

SUR

LE CHATEAU DE KERJAN. (1)

A M.^r Le C.^{te} Adolphe de TROBRIAND,
Auteur du Voyage pittoresque en Bretagne.

Tantôt d'un vieux château s'offre la masse énorme,
Pompeusement bizarre et noblement informe,
Combien de souvenirs ici sont retracés !
J'aime à voir ces glacis, ces angles, ces fossés.

DE LILLE.

Vous m'écrivez, mon ami, que, dans
votre dernier voyage en Bretagne,

(1) M.^r de Forsanz, propriétaire actuel de ce château, en possède une très-jolie vue, faite en 1776, par M.^{me} la duchesse de Rohan-Chabot, née de la Rochefoucauld. Cambry en parle dans son *catalogue des objets échappés au vandalisme*, p. 88. « Si Madame » de Chabot, dit-il, n'a pas fait retoucher son ouvrage » par un maître, elle est digne d'occuper une place » parmi les artistes. »

vous avez admiré nos vieux châteaux, et vous ajoutez que celui de Kerjan a surtout arrêté vos regards. Vous m'engagez donc à vous dire ce que j'en sais, et je me rends à vos désirs.

Le château de Kerjan est situé dans la commune de Saint-Vougay, entre Lennéven et S.^t Pol-de-Léon, à la distance de trois lieues de chacune de ces villes.

Dans les vieux titres on lui donne les noms de Kerjam, Kerjan, Kerjean, Kerjehan, Kaerjan, Keryant, Quergent, Querjan, etc. ; noms qui tous signifient maison ou ville de Jean, *villu Joannis : in fortissimâ arce, castello videlicet de oillâ Johannis*, disait en 1635 le chanoine Richard Miorcec, recteur de S.^t Vougay, dans son *Ephemeris ant liber baptisatorum in ecclesiâ sancti Vecheovj*. (1)

(1) Il gouverna saintement cette paroisse l'espace de 35 ans. Il mourut en 1671. On lisait autrefois son nom sur les vitraux peints de son église. Il eut pour successeur dans cette cure Messire Charles de Lesquen.

A ce nom de Kerjan on ajouta celui de trois familles différentes, suivant les trois époques qu'elles habitèrent le château : on l'appella Kerjan-Ollivier dans le XV.^e siècle, Kerjan-Barbier dans le XVI.^e, et Kerjan-Coatanscours dans les XVII.^e et XVIII.^e siècles.

Tous les auteurs bretons ont fait l'éloge de Kerjan. « C'est une maison de prince, » dit Missirien ; (1) c'est un véritable » palais, dit le marquis de Refuge (2) ; » c'est la plus belle maison de Bretagne, » dit le bailli Guy le Borgne (3) » ; mais le témoignage le plus flatteur qu'ait obtenu ce château est celui du Roi Louis XIII, qui déclarait dans des lettres-patentes de 1618 (4), que « le

(1) Généalogie Msc. des seigneurs de Brézal.

(2) Nobiliaire du diocèse de Léon.

(3) Armorial breton.

(4) Ce sont les lettres d'érection de Kerjan en marquisat.

» château de Querjan estoit de si belle
 » et si magnifique structure qu'il estoit
 » digne de son recueil et séjour si ses
 » affaires l'appelloient en Bretagne,
 » estant lune des belles maisons de
 » son royaume. »

Ce château pouvait, en effet, recueillir le plus grand des monarques avec toute son armée. Il est si vaste ! Un expert, qui jadis le mesura, y avait trouvé trois journaux, treize cordes d'employés ; encore ne comptait-il que le plat-fond ; qu'eût-ce donc été s'il l'avait mesuré entre la terre, le ciel et l'horizon !...

Cette forteresse se compose de deux enceintes carrées.

La première est celle des remparts, autour desquels règne un fossé à fond-de-cuve. Le rempart a quinze pas de largeur : il est revêtu de pierres de taille,

et percé, dans l'intérieur, de plusieurs casemates propres à recevoir de l'artillerie. (1) A chacun des quatre angles, est une tour carrée garnie de machicoulis. Le portail et le guichet, du côté de l'esplanade, sont pratiqués dans une tour carrée plus large que les quatre précédentes. Un pont-levis donnait entrée dans le château. Il y en avait un autre du côté du grand parc ; mais on ne voyait là ni tour carrée, ni meurtrières.

Quelle force ! quel luxe dans ces défenses ! malheur à l'ennemi qui s'y serait montré ! il ne s'en présenta point heureusement, quoiqu'en ait dit l'ingénieur Ogée (2), qui prétend que,

(1) A l'époque de la révolution, on y remarquait plusieurs pièces de canon d'un assez gros calibre : elles en furent enlevées, le 14 juillet 1790, et transportées à Lesneven, où on les a vues long-temps après.

(2) Dict. géog. et hist. de Bretagne, au mot S.-Vougay.

sous les ducs , ces remparts soutinrent des sièges. Des sièges sous les ducs ! Mais le château n'existait point encore.

La seconde enceinte comprend le château proprement dit , autre grand carré , ainsi distribué :

En face , en entrant , une galerie découverte , soutenue par des arcades , et servant de point de communication avec les deux aîles latérales du château. L'aîle droite , surmontée d'un petit clocher , a un étage long et vaste , au-dessous duquel étaient les anciennes remises et les écuries , voûtées en plein-cintre. L'aîle gauche , parallèle à la première , est à peu près détruite. Elle avait , au rez-de-chaussée , des hangards , un pressoir , avec chambres au-dessus. A l'extrémité de cette aîle , et contre la galerie découverte , est la chapelle , qui se distingue encore par son petit

clocher et d'autres ornements. Elle avait autrefois un beau lambris et des vitraux peints , chefs-d'œuvre d'Alain Cap , artiste de Lesneven. (1).

Pour compléter cette enceinte , et lui donner la plus grande majesté , venait le vaste corps-de-logis , avec ses deux pavillons ou donjons qui , sauf quelques saillies particulières , se liaient aux aîles latérales comme à tout le reste de l'édifice. Le corps-de-logis dominait donc ces deux aîles , et se trouvait dominé , à son tour , par les donjons , dont l'un fut ruiné dans le XVII.^e siècle. Ce fut un grand dommage pour l'honneur du château.

On entre dans le corps-de-logis par une grande porte que précède un beau perron , à deux rampes. Non loin de

(1) Mōrt dans cette ville , le 4 avril 1644 , à l'âge de 66 ans.

là on rencontre le puits, dont la forme, et surtout les colonnes qui soutiennent le dôme, font l'admiration des plus habiles architectes. L'intérieur de ce corps-de-logis était immense, avant les nombreux ravages qu'il a soufferts. C'étaient de vastes cuisines, de vastes offices, des salles, des chambres énormes, des cheminées grandes comme des salles; le tout à l'antique et sans régularité; fenêtres hautes, fenêtres basses, grandes, petites, moyennes, etc. On montait aux divers appartements du premier et du second étages par un escalier en pierres de la plus grande beauté. Ce grand escalier se changeait, dans les étages supérieurs, en une espèce de tourelle qui faisait saillie du côté du parc, et du sommet de laquelle on jouissait, comme on peut jouir encore, du point de vue le plus étendu, des sites les plus variés.

M.^r le chevalier de Fréminville assure, et je ne puis être que de son avis, que
 « dans tous ces bâtiments, excepté dans
 » la chapelle qui est, dit-il, d'un go-
 » thique bâtarde, on a observé le beau
 » style de l'architecture grecque, mais
 » que la dureté de la pierre avec laquelle
 » est construit l'édifice, la grossièreté du
 » grain de ce granit n'ont pas permis
 » d'en, développer avec avantage toute
 » la grâce et toute la majesté. Malgré les
 » efforts de l'architecte, ajoute-t-il, on
 » remarque dans tout l'édifice quelque
 » chose de lourd et de roide qui penche
 » vers le mauvais goût. » (1)

En dehors des deux enceintes, et après avoir passé le second pont-levis, on entrait dans le parc et les jardins, qui, suivant le vieil expert que j'ai cité, contenait cinq journaux, dix-huit cordes,

(1) Antiquités du Finistère, p. 116.

sans y comprendre le verger, bien que le verger fût lui-même dans cet enclos : Nous en verrons le motif.

Dans la distribution du parc, on avait voulu imiter celle de l'enceinte du château : car, en face, se présentait, comme pour simuler la belle galerie, une magnifique avenue de marronniers, dont le feuillage et les fleurs, au printemps, produisaient l'effet le plus pittoresque. Les aîles latérales étaient représentées par de superbes avenues de hêtres et de châtaigniers. Dans l'intérieur du parc, et plus bas que les marronniers, on rencontrait le parterre, dont le dessin était dû au bon goût de Le Nôtre, créateur des jardins de Chantilly, de Saint - Cloud, de Versailles et des Tuileries.

Plus loin que le parterre, était le labyrinthe, tracé par le même artiste,

et dans lequel, après mille circuits délicieux, on arrivait dans une enceinte ronde, palissadée de charmes, et recouverte par les vastes ramifications d'un châtaignier, dont la tige sortait de cette enceinte.

Après le labyrinthe, venait un bois très-régulier; et plus bas, une esplanade qui s'abaissait vers l'étang; admirable nappe d'eau, au-delà de laquelle était un autre bois, qui s'étendait au loin, vers la grande route de Lesneven à Saint-Pol-de-Léon.

Enfant, j'ai traversé cet étang à la nage;
Ravi sa dure écorce à plus d'un houx sauvage,
Et sur les chênes verts, de rameaux en rameaux,
Visité dans leurs nids les petits des oiseaux; (1)

En sortant de toutes ces enceintes, on pouvait parcourir les avenues, les bois immenses qui entouraient cette

(1) Vers de Delille.

demeure vraiment royale. Comment décrire cette belle avenue du Colombier, et les avenues latérales qui formaient l'éventail au-devant du château? Comment dépeindre encore les avenues des Justices, celles de Plougar, de Lesneven, de Landerneau, et surtout les avenues de l'Etang et de Saint-Vougay, où les rayons du soleil pouvaient à peine pénétrer? et ces vastes jardins, et ces vergers et les prairies et les autres merveilles du château, et cette fontaine et son vivier avec l'ormeau et l'énorme pin qui l'ombrageaient (1); et cette forêt de sapins, qui fut la plus douce retraite

De ce peuple d'oiseaux, fiers d'habiter ces bois,
Qui chantaient leurs amours dans l'asile des rois? (2)

Mais si le château de Kerjan jouit

(1) De ce pin seul on a fait, depuis, presque toute la couverture du Presbytère de Plouider, près Lesneven.

(2) Autres vers de Delille.

de tant de gloire, dans ces derniers siècles, on ne peut oublier de dire que ce n'était qu'un petit manoir en 1400. Il était habité par des gentils hommes de la terre de Lanven, nommés les Ollivier. Henri l'Ollivier y vivait en 1426. Il parut à la réformation de la noblesse qui eut lieu, pour la paroisse de Saint-Vougay, dans le courant de cette année. Le marquis de Refuge dit aussi qu'il y avait des Ollivier à Kerjan en 1443.

Du reste, quelque modeste que fût alors ce petit manoir, il n'en était pas moins remarquable par l'amour qu'on y montrait pour les beaux-arts : car c'est là-même qu'entre mille autres inventions utiles, on trouva le secret de fabriquer des bernés ou ballins, espèce de tissu d'étoupes, dont les Bretons ont fait depuis un grand usage.

Permettez-moi de vous conter, à ce sujet, une petite histoire que m'a fourni la tradition. Au temps des Ollivier (c'était le bon vieux temps), le sire de Kerjan avait une jeune dame, dont la vertu égalait la beauté. Il eut occasion de faire un voyage à la cour, où on le railla beaucoup de n'y avoir pas conduit sa femme. On l'accusa même d'être jaloux ; il affirma ne l'être point, ne pouvoir même l'être, tant il était assuré de la vertu de sa dame. On en vint au défi : ce qui fut accepté. En conséquence, un de nos galantins partit pour Kerjan, où il arriva avec une lettre du mari, qui disait de le bien recevoir. Il y fut, en effet, bien accueilli, et y passa quelques jours qu'il employa, dit-on, à séduire la jeune châtelaine ; mais cette dame vertueuse, lasse enfin des poursuites de son hôte, le fit tomber, un soir, par une trappe,

dans de profondes oubliettes, où désormais, pour charmer ses ennuis, elle lui donna force étoupe, afin d'en composer le tissu qu'elle avait inventé. Elle le prévint qu'il ne serait nourri que selon ses œuvres ; qu'il eût donc à travailler avec courage. Les amis de Paris, ne voyant point arriver leur compagnon, croyaient déjà à ce qu'ils appelaient sa bonne fortune ; et, pour s'en assurer, l'un d'eux fit aussi le voyage ; il y fut pris comme l'autre ; il tomba dans l'oubliette, où son voisin lui enseigna ce qu'il avait à faire. Autant en advint successivement à plusieurs autres. Tous furent employés à la filasse ; et, quand le mari revint à son manoir, il y trouva ces petits-maîtres, dont sa femme avait fait d'excellents ouvriers. Ainsi finit l'histoire, qui donna naissance à ces vers bas-bretons :

Ar c'hoñ euz an Incardeuret
A zo bet é Kerjan savet.

Kerjan fut le berceau de ces bons ouvriers,
Que nos vieux Léonards appellaient Baliniers.

Hênor, hênor d'an Olliéret,
Tadou quenta d'an Incardeuret !

Honneur, honneur aux Olliviers,
Premiers aïeux des Baliniers !

Le manoir de Kerjan passa dans d'autres mains, au commencement du XVI.^e siècle. J'ignore comment, ou par mariage, ou par acquêt ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en 1530 il était habité par noble écuyer Jean Barbier, de la maison de Lanarnuz, époux, en premières nêces, de Jeanne de Parcevaux, dont il n'eut que des filles (1) : et, en secondes nêces, de Jeanne

(1) Au nombre de trois : l'aînée, Françoise Barbier, épousa, en 1529, Guillaume de Kerlech ; la cadette, Béatrix, fut mariée, en 1532 à Bernard le Veyer de Nevent, et la plus jeune, Perrine, épousa, en 1538, Jean de Penfeunteunioù, seigneur de Kermorus.

de Kersauson, dont il eut un fils unique, nommé Louis, qui, dans la suite, devint fort riche.

En 1536, Jean Barbier exposait au roi François I.^{er} « qu'entre ses biens il » estoit seigneur de la maison, ma- » noir, terre et seigneurie de Kerjan et » Keralleau (1), en laquelle souloit avoir » justice patibulaire à trois poteaux ; » mais que, par vieillesse et antiquité, » elle estoit démolie ; qu'il la vouloit » rétablir avec le gré du roi : » ce que ce prince lui permit par lettres datées de Lyon du 27 juillet de la même année. (2)

Dès ce moment aussi, le sire de Kerjan songeait à rebâtir son vieux

(1) En breton Kerallé : car, dans cette langue, *eau* se change en *c* : Landerneau, Landerné ; Lanhouarneau, Lanhouarné, etc.

(2) Anciens titres de Kerjan.

manoir ; mais la mort vint le surprendre, en 1538, au milieu des plans et des devis qu'il en avait déjà formés. Ce dessein fut, plus tard, rempli par Louis Barbier, son fils, et par Hamon Barbier, oncle de ce dernier, docteur en droit civil et canon, conseiller au parlement de Rennes, chanoine de Nantes de Cornouaille et de Léon, archidiacre de Quéménétilly, recteur de Lannilis, de Plougoulm, de Plougar, abbé de S.^t Mathieu, et possesseur d'un si grand nombre de bénéfices, que le Pape, lors du décès de ce haut dignitaire, demanda si tous les abbés de Bretagne étaient morts le même jour. (1) C'est avec ses immenses richesses et celles de son neveu que le bon chanoine fit bâtir

(1) Il est bon de savoir que cet abbé était un habile orateur, et qu'en l'an 1520, le 13 mai, il fit une belle harangue pour l'installation de Guy le Clerc comme évêque de Léon.

le château de Kerjan, tel que nous le voyons aujourd'hui, le tout, assure-t-on, dans un véritable but de charité, celui de procurer du travail à tous les ouvriers de son temps : car il en vint de toutes parts dans l'espace de dix ans que dura cette construction. (1)

« C'est ainsi, dit un ancien aveu, » que les seigneurs Barbier, semblables » à ces géants qui bâtirent la tour » de Babel, firent élever ce grand » château. » (2)

Il fut construit, d'une part, sur les fondements du vieux manoir des Olliviers, et, de l'autre, sur les dépendances du lieu de Kerignan. J'en tire la preuve

(1) C'est dans le même esprit que l'abbé de Trébo-dennic, chanoine et grand-chantre de l'église Léonaise, avait fait construire le château de son nom, près Lesneven, en 1584.

(2) Aveu de Maillé.

d'un aveu du seigneur de Maillé, (1)
rendu au roi le 20 avril 1618. On y
lit ce qui suit :

« La seigneurie de ligence et d'obéis-
» sance qu'a le sire de Carman et de
» Maillé sur le manoir de Kerjan,
» les jardins, vergers, clos et autres
» héritages cernés de murailles, avec
» autres terres, prés, fontaines, vivier,
» appartenances, dépendants ancienne-
» ment du convenant de Kerignan,
» les maisons duquel convenant ont été
» démolies par les feus sieurs de Kerjan
» pour bastir leur chasteau.

» Item sur les héritages qui appar-
» tenoient à messire Henri l'Ollivier à
» Kerjan, savoir sur un vieil manoir
» et anciennement deux jardins où à

(1) C'était alors Charles de Maillé, chevalier, sire
de Carman, seigneur de Seizploué, la Forêt, Bruillac,
Lesquëlen, Camson, S.-Mervén, Trégarantec, etc.

» présent sont édifiez la muraille, le
» portail, le pont et autres bâtiments
» du château de Kerjan du costé du
» midi : le tout en la paroisse de S.-
» Vougay. »

Cependant, les grandes dépenses que
Hamon Barbier venait de faire pour
élever cette forteresse n'avaient pas
épuisé toutes les ressources de son neveu.

En effet, le 17 Novembre 1563, on
vit Louis Barbier acquérir de l'abbaye
du Rellec la terre de Lanven, à la
porte de son château : elle lui coûta
8,640 fr., et lui donnait 397 liv. 18 sous
de rente « dont il n'y avait malheu-
» reusement que 39 liv. 10 deniers de
» fief ; (1) mais, par ailleurs, que d'a-

(1) La terre de Lanven avait été ainsi vendue par
suite d'une subvention de 50,000 écus de rentes que
le Pape, avec l'agrément du roi, avait établie sur le
temporel de l'église de France. L'abbaye du Rellec
avait été taxée à cette quotité de 397 liv. 18 s. de
revenu, qu'elle avait eu pouvoir d'aliéner.

» avantages, disait le sieur de Toullanlan
 » de Quéric-Feunteunic; car monsieur
 » Louis n'acquerrait-il pas, en même
 » temps, le plus beau des joyaux
 » régaliens, le bon droit de quévaise,
 » par lequel il pouvait, comme le roi
 » dans celui de l'aubaine, hériter au
 » vassal décédant sans enfants dans
 » l'étendue de ce domaine? (1) N'acqué-
 » rait-il pas encore le couvent, les
 » chapelains (2) et la chapelle dudit
 » Lanven? » Cette chapelle admi-
 » rable, (3) dont on a dépouillé les ruines
 des arbres séculaires qui jadis en faisaient
 l'ornement. Que ne puis-je vous rappeler
 ici ces réunions charmantes, où l'on

(1) Deficientibus liberis, nec succedunt fratres, Sauv.
 sur Dufail, liv. 1.^{er} p. 228.

(2) Ces chapelains étaient au nombre de six. En
 1790, leur bénéfice montait à 1500 liv. de revenu.

(3) M.^r de Fréminville en fait une fort jolie des-
 cription dans ses *Antiquités du Finistère*, p. 115.

venait tous les ans, célébrer la fête du
 saint patron, et se livrer ensuite, sous le
 chêne et sous l'ormeau, aux joies si
 pures du village. Elles ne sont plus!...

Ah! du moins, par ces bois, dont le feuillage sombre
 Aux danses du hameau prête souvent son ombre;
 Par ces dômes touffus qui couvraient vos aïeux,
 Profanes! respectez ces troncs religieux.... (1)

Il est fait mention du bon droit de
 quévaise dans toutes nos coutumes, et
 notamment dans celle de Sauvageau,
 qui s'exprime de la sorte à cet égard :
 « En la principauté de Léon, il y a
 » quelques droits particuliers, comme
 » en la terre de Kerjan-Barbier, autre-
 » fois demeurée à l'abbaye de Rellec,
 » en laquelle il y a un droit de quévaise
 » qui se change journellement en simple
 » ferme, à la mesure que la maison du
 » seigneur s'en trouve garnie par le décès
 » du dernier né sans hoirs de corps. »

(1) Delille.

Cette première vente, et celle de quelques autres petits biens de la même abbaye pour un autre capital de 745 liv. 9 sous tournois, furent confirmés par Charles IX, les 1.^{er} et 8 août 1572, et par Henri III, le 26 septembre 1577.

A propos d'Henri III, je dirai que ce prince aimait beaucoup le seigneur de Kerjan, avec lequel il était en grande correspondance. J'ai sous les yeux deux lettres qu'il écrivit au châtelain breton en 1585 et 1586. Dans la première, il l'engage à lui rester fidèle : la ligue commençait alors à se former. Dans la seconde, tout occupé de ses plaisirs, il lui demande des levriers et des levrettes. Voici le texte de ces lettres :

« Mons^r de Kjam, jay sceu par
» celluy qui vous baillera ceste lettre
» les bons serviteurs et la bonne affec-
» tion que vous avez à mon service

» en laquelle je vous convie continuer
» et d'y maintenir vos amys suivant
» mon intention, leur remontrant que
» le plus seur pour eulx est de me
» rendre l'obéissance et fidélité qu'ils
» me doivent et ne se laisser aller a
» aucun aultre party, et vous me ferez
» service tres agreable et je reconnois-
» tray en v^{re} (1) endroict l'occasion
» s'offrant ainsy que vo (2) dira plus
» longuement de ma part le dict porteur,
» sur lequel me remettant je prieray
» Dieu Mons^r de Kjam de vous avoir
» en sa ste (3) et digne garde. Escrit a
» Paris le dernier jour de may 1585.
» signé, Henry ». Et sur le repli de
la lettre, « à Mons^r de Kjam en Leon ».

» Mons^r de Querjan de Leon, dési-
» rant recouvrir promptement certaine
» quantité de chiens comme levriers et

(1) Votre. — (2) Vous. — (3) Sainte.

» levrieres des plus beaulx grands et
 » forts qui se puissent trouver en vos
 » quartiers j'ay commandé a ce porteur
 » Barbe lun de ceulx qui ont charge
 » des grands levriers de ma chamb (1)
 » de sache miner pntement (2) vers vous
 » pour vous fr (3) entendre combien
 » jauroy agreable que parmy ceulx
 » q (4) vous avez a pnt (5) vous faciez
 » eslection dun levrier et levriere des
 » meilleurs q (6) vous ayez po^r (7) men
 » faire part soubs la conduite de ce
 » dit porteur surtout que vous aymiez
 » mon plaisir et contentement priant
 » Dieu q (8) vous ayt Mons^r de Querjan
 » de Leon en sa s^{te} garde. De Paris le
 » XXII j.^r de may 1586. *Signé Henry* »,
 et *plus bas*, « Boulart » avec cette
 adresse: « A Mons^r de Querjan en Leon ».

(1) Chambre. — (2) Présentement. — (3) Faire
 (4) Que. — (5) Présent. — (6) Que. — (7) Pour.
 (8) Qu'il.

Le sire de Kerjan fournit ces levriers
 au roi de France et lui resta fidèle.
 A la mort de ce prince en 1589, il
 embrassa la cause de Henri IV, et eut
 la consolation de signer à Lesneven,
 le 9 Août 1594, la belle capitulation
 accordée aux habitants de l'évêché de
 Léon par René de Rieux, marquis de
 Sourdeac, commandant pour le roi
 dans la Basse-Bretagne. (7)

Louis Barbier mourut un ou deux
 ans après, dans un âge avancé. Il avait
 eu, de son premier mariage avec Fran-
 çoise de Morizur, François Barbier, et,
 du second mariage avec Jeanne de
 Gouzillon de Kerno, Jacques Barbier.
 François Barbier continua la branche
 aînée des Barbier de Kerjan, et Jacques
 Barbier, époux de Claudine de Lescoët,

(7) D. Morice, Preuves, t. 3, col. 1601.

fonda la branche des Barbier de Lescoët. (1)

François Barbier de Kerjan s'était lui-même marié deux fois, du vivant de son père, 1.^o avec Guillemette de Penmarch, dont il n'eut qu'une fille, Anne Barbier, devenue l'épouse de Claude de Kergorlay; 2.^o avec Catherine de Goës Briand, qui lui donna un fils et deux filles. Le fils s'appelait René. « Il fut l'un des plus accomplis gentils- » hommes de son temps, savant, sage » et généreux. » Il jouit de la plus grande faveur à la cour de Henri IV et de Louis XIII. Le bon Henri l'avait nommé chevalier de ses ordres et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Louis XIII lui écrivait, en 1617, une

(1) Représentée aujourd'hui par M.^r Sébastien-François-Joseph Barbier marquis de Lescoët, propriétaire de Kernô, Lesquiffou, etc.

lettre pleine de félicitations; j'en reproduis ici l'original :

« Mons^r de Quergent sachant en » quelle recommandation vous avez » tousiours eu ce qui concerne mon » service et ma province de Bretagne, » et combien fidèlement et utilement » vous vous estes employé a l'advan- » cement d'iceluy, je vous escrutz ceste » le (1) tant pour vous assurer du » contentement que j'en ay que pour » vous convyer a continuer en ce mesme » devoir et assister de tout ce qui » dependra de vous aux occasions qui » s'en offriront mon cousin le mar^{al} » de Brissac que j'envoye en la d. » province pour pourveoir à la seureté » et tranquillité d'icelle, et remettant » a luy de vous faire entendre plus par- » ticulierement mes volonte, je n'ay

(1) Lettre.

» rien à y adjouter, sinon que vous
 » satisfâiez à ce qu'il vous ordonnera
 » de ma part et que je prie Dieu qu'il
 » vous ayt Mons^r de Quergent en sa
 » s^{te} garde. Escrit a Paris le dernier
 » jour de febvrier 1617. *Signé, Louis* »
 et pour adresse: « A Mons^r de Quergent. »

Après cette lettre, vint la plus belle
 des récompenses, celle de l'érection de
 Kerjan en marquisat, mais Kerjan réuni
 aux manoirs de Lanven, Rodalvez,
 Kerbiguet et Traongurun (1); « En
 » considération, disait le roi, dans des
 » lettres-patentes de 1618, de l'antique
 » noblesse et chevalerie de notre tres
 » cher et bien amé chevalier de notre
 » ordre, gentilhomme ordinaire de
 » notre chambre René Barbier sieur de
 » Querjan et du zele et affection avec

(1) Ces trois derniers manoirs, éloignés des autres
 de trois lieues, sont près de Lesneven.

» lesquels luy et ses predecesseurs se
 » sont toujours employés au bien de
 » cest estat par la preuve qu'ils ont
 » rendue de leurs faits et actes gene-
 » reux en toutes les occasions qui s'en
 » sont offertes et mesmement à la
 » considération, manutention et esta-
 » blissement de notre auctorité et celle
 » de notre tres honoré seigneur et pere
 » que Dieu absolve en notre province
 » de Bretagne, et particulièrement en
 » levesché de Leon, ou sa maison de
 » Querjan est scituée, le dit sieur de
 » Querjan n'ayant jamais espargné ses
 » biens ni sa personne pour notre
 » service et pour la tuition, defense et
 » conservation de la dite province. »

Ces lettres-patentes sur vélin, scellées
 du grand sceau de l'état, avec lacs de
 soie rose et verte, firent la douleur
 des sires de Maillé qui, n'étant que

comtes eux-mêmes, ne dormirent plus d'avoir pour voisins des marquis. Il fallut les calmer. Des généalogistes survinrent qui leur persuadèrent « que les seigneurs Barbier n'étaient pas riches de tout temps; que la fortune avait changé leurs mœurs, en leur inspirant des idées de luxe et de puissance qu'ils n'avaient pas autrefois; qu'ils avaient élevé une bastille aussi forte que l'ancienne ville de Jéricho; mais que cette bastille pêchait en entier par sa base, puisqu'elle était assise sur un terrain de la pleine ligence du château de Maillé; château dont elle devait, du reste, entendre ou la cloche ou le coq, avant de pouvoir s'armer; qu'au surplus, si jadis les seigneurs de Maillé et les sires de Kerjan s'étaient traités comme égaux, les temps étaient changés, et que le sire de Kerjan aurait, à l'avenir, à porter un œuf dans une charrette au

seigneur de Maillé, en la ville (1) de Lanhouarneau, à y cuire cet œuf, et, après l'avoir cuit, à le servir, chapeau bas, au seigneur de Maillé (2) ».

Et puis après, ils fournirent un aveu au roi, dans lequel ils consentirent avec peine à donner aux nobles châtelains les plus simples titres de sieurs et de sires. Kerjan lui-même, malgré toute sa splendeur, ne fut à leurs yeux qu'une maison ou tout au plus un manoir. Et puis, ils passèrent et repassèrent en revue les manoirs, les métairies, les champs, les prés et jusqu'aux moindres parcelles de René Barbier, sur lesquels ils laissèrent tomber, à chaque ligne, les mots de ligence, d'obéissance, de seigneurie, etc.; et non contents d'avoir

(1) Ainsi l'appellent les aveux de Maillé.

(2) Les mêmes aveux *passim*. Un de ces aveux, sur vélin, se compose de 199 feuillets, ou 398 pag. in-f°.

tout exprimé sur cet article, ils terminaient encore leur noir tableau par ces expressions : « enfin, pour tout » comprendre, la seigneurie dudit seigneur de Maillé sur autres terres, » héritages, fiefs, rentes et chefrentes » dudit sieur de Kerjan ès paroisses de » S.^t Vougay, Plounévez, Trézélidé, » Seizploué et ailleurs.... »

Il était facile aux seigneurs de Maillé de se donner toutes ces pompes, si loin de leur rival, dans la ville d'Angers, où des notaires rédigeaient leurs aveux; mais le célèbre Bougis en fit plus tard justice. (1)

Cependant, si l'on en croit les prôneurs des Maillé, ces derniers à la mort du

(1) Par contredits et jugemens du 17 mai 1685, lors de la réformation du domaine du roi, sous la juridiction de Lesneven. Charles Bougis était le défenseur le plus instruit des droits de la couronne, à cette époque.

sire de Kerjan, auraient obtenu de Françoise de Quélen, sa veuve, un aveu sous la date du 9 Septembre 1620, avec addition, du 9 Février 1621, « par » lequel, au folio 1 verso, elle aurait » déclaré elle-même avoir une pièce » de terre dans le milieu de l'enclos » du manoir de Kerjan, dépendante » du lieu de Keralleau, relevant de la » dite seigneurie et comté de Maillé. »

C'était tout simplement le terrain du Verger, dont on a fait mention; mais les généalogistes en tiraient de toutes autres conséquences. « Cela seul, suivant » eux, prouvoit manifestement que l'em- » placement même du château estoit » en entier dans le fief dudit seigneur » de Maillé puisque dans le milieu de » leur enclos les sires de Kerjan avoient » reconnu avoir une pièce de terre sous » la dite seigneurie, et que de plus tous

» les environs du dit château y estoient
 » soubmis incontestablement, ainsi qu'il
 » se voyoit par le même aveu. »

Mais quelle que fût alors cette mouvance, et surtout la logique sur laquelle on l'appuyait, j'ajouterai que René Barbier avait laissé, en mourant, un fils, nommé René comme lui, dont les jours, précieux à sa famille, coururent le plus grand danger, lors d'un incendie qui ravagea, vers le même temps, l'un des pavillons du château.

Catherine de Goësbriand, la grand'-mère, vivait encore. On vint lui annoncer que son petit-fils à la bavette était en cet endroit : « allons, allons, dit-elle, » qu'on jette bien vite mon petit-fils » par la fenêtre pour le sauver des » flammes. » Le petit-fils fut sauvé, mais d'une autre manière. Il épousa depuis la belle Françoise de Parcevaux,

de la maison de Mezarnou en Plou-
 néventer. Cette jeune dame aimait la
 toilette à la passion : c'était merveille
 de la voir à la grand'-messe et au pardon
 de sa paroisse ! On la nommait la belle
 princesse. Le souvenir en est resté dans
 nos campagnes, où l'on dit encore,
 quand on veut exprimer qu'une femme
 est bien parée, « qu'elle est belle comme
 » la princesse de Mezarnou » :

Caër éo, var va ménou,

Evel princès à Mezarnou.

Le 15 avril 1636, Françoise de Par-
 cevaux donna le jour à Joseph Barbier,
 qui fut baptisé, le 7 mai de la même
 année, par vénérable et discret messire
 Richard Miorcec, Recteur de S.^t Vougay.
 Le jeune seigneur eut pour parrain
 Sébastien de Plœuc, marquis du Tymeur,
 et pour marraine haute et puissante
 dame Suzanne de Guémadeuc, dame

de Kerliver, son aïeule maternelle (1).
 « A ce baptême assistoient messieurs
 » de Mezléan, de Keruzoret, de
 » Créac'h-Huezen, de Troërin et plu-
 » sieurs autres personnes de condition ».

Joseph Barbier se maria, dans la suite, avec une demoiselle de Laubardemont. Le 24 octobre 1668, il fit à la réformation de la noblesse de Bretagne, les preuves les plus brillantes de l'antiquité et de l'illustration de sa maison, *quippè insignis, quippè potens, quippè virtute ac nobilitate præclara*, disait le même recteur dans son *Ephemeris*.

(1) Elle s'était mariée trois fois. Elle avait épousé 1.^o en 1605, François de Kersauson-Coatmerret, mort en 1610; 2.^o en 1613, Alain de Parcevaux, père de la dame de Kerjan, mort en 1621; 3.^o le 2 octobre 1623, Jean de Kerliver, dont elle mourut la femme en 1637; Kerliver décéda lui-même le 13 mai 1656, après avoir épousé, en secondes nœces, le 13 juillet 1638, Marie Barbier, sœur de René, dont il laissa un fils; Jean de Kerliver, mort le 12 avril 1663.

Joseph Barbier ne laissa point d'enfants de M^{lle} de Laubardemont; mais il avait un frère, qui, de son mariage avec Françoise-Robine Harquin, eut une fille, Gabrielle-Henriette-Euphrasie Barbier, née à Kerjan en 1665, et mariée, en 1689, avec messire Alexandre de Coatanscours, chevalier, seigneur marquis de Coatanscours, d'une maison fort illustre, aussi « puisqu'au livre de » refformation de l'evesché de Tréguier, » daté au 1.^{er} feuillet le XX^e jour » doctobre lan mil III cent vingt et » sept estoit escrit soubz la paroesse » de Ploerin (1) l'intitullé qui suit : » *sensuivent les noms desdits paroessiens » par le Menu selon le rapport de la » personne de ceux qui payent la viande » de caresme; et a foll. IICXIII recto » dudit livre soubz le rapport de ladite*

(1) Commune des environs de Morlaix.

» paroisse de Ploerin est escrit ce qui
 » suilt : *s'ensuivent les noms des nobles de*
 » *ladite paroisse* : au deux^e rang des quels
 » nobles est escript *Yvon Coatanscours* ».

» Plus sur un autre livre et rap-
 » port d'informations du sept^e jour de
 » mars 1535, foll. VIII XX — X recto
 » est escrit souz la paroisse de Ploue-
 » rin : *le manoir de Coatanscours appar-*
 » *tenant à Eonet de Coatanscours noble*
 » *personne et maison*. Ledit livre et
 » rapport signé à la fin N. de Gerguy,
 » etc., etc. »

Le 17 juin 1690, Alexandre de Coat-
 ansours se vit renaître dans un fils,
 auquel on donna les prénoms d'Ale-
 xandre-Paul-Vincent. Il fut tenu sur
 les fonds de baptême par des pauvres
 de Lanven. Le père mourut à Kerjan,
 le 19 août 1699, entre les trois et quatre
 heures de l'après-midi, à l'âge d'environ

51 ans. (1) Son corps fut inhumé dans
 l'église de Saint-Vougay, et son cœur
 dans celle de Plourin, sa chère patrie.
 Sa veuve, Gabrielle Barbier, lui sur-
 vécut de peu d'années : elle décéda,
 le 17 novembre 1703, à l'âge de 38 ans,
 au village de Picpus, près Paris. Son
 cœur, apporté à Kerjan le 18 décembre,
 par missire Pierre Allain, prêtre et
 précepteur du jeune marquis de Coat-
 ansours, fut déposé dans l'enfeu de
 Saint-Vougay. (2)

Deux ans après, le jeune marquis
 entra au service du roi. Le 29 mars
 1712, M.^r de Vins, gouverneur de
 Brouage, exposait à Louis XIV que

(1) M.^r de Coatansours s'était distingué dans les
 armées, et le roi, en considération de ses services,
 lui avait accordé, le 31 mai 1683, le droit d'aubaine
 sur la succession du nommé Pasquier Planchon, dit
 l'Espagnol.

(2) Dans la chapelle du Saint-Rosaire.

M^r de Coatanscours, avait servi avec distinction, pendant deux ans, dans une compagnie de mousquetaires, dont il fut nommé colonel, le 28 février 1714.

Le 29 octobre de la même année, il épousa, dans l'église de Versailles, demoiselle Louise-Marguerite de Chambon, fille de messire Claude de Chambon, chevalier, marquis d'Arbouville, gouverneur de la province d'Orléanais, et de dame Jeanne-Simone de Cimer. Ces deux jeunes époux avaient chacun vingt-quatre ans. Ils eurent trois filles, dont l'aînée, Suzanne - Augustine de Coatanscours, naquit dans la grande chambre du château de Kerjan, le 25 mai 1724 (1). Elle eut pour parrain

(1) Les deux sœurs cadettes étaient Anne-Marie-Françoise de Coatanscours, née à Kerjan, le 2 juin 1727, y mariée, le 13 août 1759, avec messire Jean-Marie-Gabriel-Paul-André de Launay, chef de nom

messire Augustin de Chambon d'Arbouville, son oncle, représenté par messire Paul de Coatanscours, chevalier, seigneur de Kerbuzit (1); et pour marraine demoiselle Suzanne - Anne Mahé, (2) dame de Kermorvan, de Mezelven et autres lieux.

et d'armes, seigneur de l'Etang, baron du Saint-Empire; et Louise-Marguerite de Coatanscours, née à Kerjan, le 19 avril 1731, et y mariée, le 18 septembre 1758, avec messire Augustin-Jean de Sansay, comte et vicomte de Sansay, vicomte héréditaire et parageur du Poitou.

(1) Décédé à Kerjan, le 28 janvier 1735, à l'âge de 82 ans. Il était frère d'Yves de Coatanscours, seigneur du Rest et de Launay. Ces deux grands oncles de la jeune Suzanne moururent sans être mariés, et laissèrent de grands biens à leur petite nièce.

(2) Mariée, dans la chapelle de Kerjan, le 24 février 1729, avec messire François-Marie de la Lande, chevalier, comte de Calan. Elle était fille de feus Maurice Mahé, chevalier, seigneur de Kermorvan, et de dame Louise de Coatanscours, de la trêve de Coatquean, paroisse de Serignac, en Cornouaille.

Héritière présomptive d'une grande fortune, d'un nom antique et de l'éclat qui y était attaché, cette belle Suzanne de Coatanscours parvint à l'âge où les jeunes demoiselles se marient. Elle refusa d'abord tous les partis qui lui furent offerts ; mais enfin, ayant atteint ses trente-un ans, elle se détermina à faire le bonheur d'un gentilhomme peu riche, mais homme aimable, et de plus excellent officier. C'était messire Louis-François-Gilles de Kersauson, seigneur comte dudit lieu et juveigneur de la maison de Brézal (1). On a dit que la jeune marquise ne voulait faire de cet

(1) Né à Rennes, le 31 mai 1716. Il avait été exilé à Issoire en Auvergne par lettre de cachet du 29 décembre 1752. Le 13 décembre de l'année suivante, le roi lui permit de passer trois mois à Paris, et, le 1.^{er} avril 1754, S. M. le relégua, jusqu'à nouvel ordre, au château de Brézal, près Landerneau, d'où partant, un beau jour, pour Kerjan, il sut y plaire à la belle Suzanne, qui le choisit pour son époux.

époux que le jardinier de son arbre généalogique, en exigeant qu'il renonçât à son privé nom pour se parer de celui de Coatanscours ; mais le fait n'est pas exact d'après leur contrat de mariage du 6 septembre 1755, au rapport de Piriou, notaire à Landiviziau, dans lequel il fut seulement convenu « que » le futur époux prendrait le nom de » Coatanscours en seigneurie et les armes » de Coatanscours écartelées avec celles » de Kersauson. »

Les nœces furent célébrées, le 9 du même mois, dans la chapelle de Kerjan, avec une pompe en quelque sorte royale, « en présence des père et mère de la » nouvelle mariée, de haute et puis- » sante dame Marie-Angélique-Bona- » venture-Julienne de Brézal, marquise » douairière de Kersauson, (2) mère

(2) Veuve de Messire Jacques-Gilles de Kersauson, en son vivant conseiller au parlement de Bretagne.

» du nouvel époux, de hauts et puissants
 » seigneurs Messires Jean - Jacques -
 » Claude de Kersauson, chef de nom
 » et d'armes, marquis de Kersauson,
 » son frère aîné; François - Claude
 » Barbier, chevalier, seigneur marquis
 » de Lescoët, capitaine-général-garde-
 » côte de la capitainerie d'Abervrach,
 » diocèse de Léon; François-de-Sales-
 » Louis-Augustin Barbier de Lescoët,
 » prêtre, prieur de Saint-Martin, cha-
 » noine - comte de Lyon; Claude -
 » Gabriel Barbier, chevalier de Les-
 » quiffiou, chevalier de Malte, officier
 » au régiment de Rohan-Rochefort, té-
 » moins, et d'autres grands seigneurs. »

De ce mariage nâquit à Kerjan, le
 12 mai 1761, un fils qui reçut les
 prénoms de Jean-Louis-Gabriel, et fut
 nommé par Jean-Jacques-Claude de
 Kersauson, marquis dudit lieu, son

oncle, et par Louise-Marguerite de
 Chambon d'Arbouville, son aïeule. Il
 mourut au berceau, peu de temps avant
 Alexandre-Paul-Vincent de Coatans-
 coure, son grand-père, décédé à
 Kerjan, le 23 août 1762, à l'âge
 de soixante-douze ans.

Dame Louise-Marguerite de Cham-
 bon, veuve de ce dernier, mourut
 également au château, le 6 décembre
 1763. Le 30 mai de la même année,
 elle avait fait son testament, par lequel
 « elle ne demandait de l'amitié de ses
 » enfants que de prier le bon Dieu et
 » la Sainte-Vierge de lui faire miséri-
 » corde ». « si je suis assez heureuse
 » pour l'obtenir, ajoutait-elle, je prierai
 » sans cesse pour leur bonheur. »

Le 16 septembre précédent, M.^{me}
 Suzanne de Coatanscoure était accou-
 chée d'une fille, qui avait été nommée

Marie-Anne-Jacquette de Kersaou de Coatanscours. Le père mourut le 2 septembre 1767, à l'âge de cinquante-un ans, et la petite fille, le 9 février de l'année suivante, âgée de quatre ans et cinq mois.

Madame de Coatanscours, devenue veuve, se renferma pour toujours dans son château de Kerjan, qu'elle tint absolument sur le pied militaire. Les crénaux, les fossés, les remparts étaient garnis de coulevrines; les portes massives avec leurs herses étaient entretenues; les ponts-levis étaient exhaussés tous les soirs au son de cloche, en dépit du seigneur de Maillé, et les clefs, même celle de la poterne, déposées régulièrement sous le chevet de la marquise. « On observait, en outre, dans le château, dit M.^r Keratry, l'étiquette » et le cérémonial qui rappelaient les

» premiers âges de la féodalité. Dans les » repas, la marquise, placée au haut » bout de la table, assignait au convives » les rangs dans la juste mesure du » mérite qu'elle leur supposait. Les » marquis et les comtes ses parents, » puis les chevaliers occupaient les » postes d'honneur, et par gradations » insensibles, la ligne descendait jusqu'à » la rotture, qui commençait par le procureur-fiscal, et finissait par le chapelain. » Souvent aussi la marquise envoyait » une partie de sa compagnie dîner ou » souper à l'office. » A ce propos, on raconte que M. de la Marche, évêque de Léon, étant arrivé, un jour, au château de Kerjan, avec six ou huit curés du voisinage, Madame de Coatanscours, relégua ces derniers à l'office, et ne retint à sa table que le prélat; l'évêque s'en étant aperçu, prit aussitôt son couvert et demanda

la permission d'aller dîner à la même table que son clergé. Cette petite leçon corrigea un peu la châtelaine, qui reçut un autre genre de mystification de la part d'un simple huissier, car ayant prévenu ce dernier que jamais les sergents ne s'asseyaient, ni ne se couvraient devant elle. « Comment ! s'écria l'huissier avec vivacité, ces bonnes-gens n'ont donc ni c. . ni tête ? » En même temps, il mit son chapeau, et s'assit dans un fauteuil.

« Le château de Kerjan, ajoute le même auteur, quoique remontant à une haute antiquité, n'était pas un franc-alleu ; il relevait directement de la terre de Maillé (1), qui

(1) On a vu précédemment que le verger seul en relevait, et non tout le château. Ce dernier formait comme une île au milieu de la mer féodale qui l'entourait. Qu'on me pardonne ces expressions,...

» appartenait aux Rohan-Chabot. Un
 » des derniers héritiers de cette maison
 » ducale, Louis-Antoine-Auguste de
 » Rohan, vendit ce beau domaine à
 » un gentilhomme Vannetais, le 13
 » mars 1789, pour une somme de
 » 400,000 liv. Le nouveau propriétaire,
 » comme de raison, pensa à exercer
 » ses droits. On en parla à la marquise
 » qui en fut très peu allarmée. Elle
 » ne pouvait supposer qu'on osât venir
 » planter dans sa cour de Kerjan un
 » poteau chargé d'armes étrangères.
 » D'ailleurs, connaissant le naturel doux
 » et modeste de l'acquéreur de Maillé,
 » elle méprisa le bruit parvenu à ses
 » oreilles. Mais ce à quoi, pour son
 » malheur, elle n'avait pas songé, c'est
 » que ce gentilhomme avait aussi une
 » femme jeune, jolie, spirituelle, et,
 » malgré cela, friande de droits seigneuriaux comme une vieille marquise.

» Voilà qu'un beau matin cette jeune
 » dame met le feu au ventre de son
 » mari, qu'elle le jette dans une voiture,
 » avec un procureur - fiscal et deux
 » huissiers, affublés de leurs robes ;
 » qu'elle fait attacher derrière la voiture
 » le fatal poteau armorié ; qu'elle lance
 » en avant dix domestiques à cheval,
 » sans oublier de mêler à ce cortège
 » deux gardes-chasses, munis des ins-
 » truments nécessaires pour ficher un
 » poteau en terre, après l'extraction
 » d'un pavé. Tout cela arrive, dès
 » huit heures du matin, en face du
 » noble château. La marquise de Coat-
 » anscoure voit la berline, voit le
 » poteau, et n'en peut croire ses yeux.
 » Ses gens étaient éparés, aucun ne
 » répond à ses ordres ; de sa fenêtre,
 » elle commande qu'on relève le pont-
 » levis ; personne ne l'entend, et le
 » pont-levis reste immobile. Les degrés

» sont franchis, elle accourt ; aidée de
 » ses nièces, elle essaie de mettre en
 » jeu les leviers destinés à mouvoir la
 » masse protectrice : efforts impuissants,
 » rien ne crie, rien ne bouge, et les
 » deux chaînes ne quittent seulement
 » pas la ligne courbe qu'elles décrivent
 » dans les airs. La marquise est prise
 » au dépourvu : les cavaliers passent,
 » la berline entre en triomphe à leur
 » suite, avec le terrible poteau, et
 » l'agonie commence. Le regard fixe, les
 » dents serrées, terrassée, plutôt qu'assise
 » dans un coin de sa cour (vierge
 » jusqu'alors d'armes étrangères,) la
 » marquise est témoin du sinistre ap-
 » pareil. Attirés par le bruit, son
 » sénéchal et son chapelain arrivent.
 » Protestez, dit-elle à l'un, excom-
 » muniez, dit-elle à l'autre, car jamais
 » un Rohan ne se fût permis envers
 » moi une pareille infamie, et c'est

» un propriétaire de deux jours ! la
 » parole expire dans sa bouche. Sous la
 » protection des domestiques étrangers,
 » rangés des deux côtés du pont-levis,
 » les gardes-chasses procèdent à l'exca-
 » vation ; les huissiers verbalisent en
 » la présence du procureur-fiscal et de
 » leur seigneur, on appose les signatures ;
 » le poteau est planté ! après s'être ainsi
 » inféodé, le seigneur se retire.... »

Tel est en abrégé le récit que l'on trouve dans le roman des *Derniers des Beaumanoirs* ; mais l'auteur n'a rien dit, pour correctif, des vertus obligantes de M.^{me} de Coatanscours ; c'est qu'entourée de toutes les illusions de la fortune, du crédit, de la grandeur, elle savait franchir courageusement toutes ces séductions réunies, pour se rapprocher des pauvres, qui, s'ils n'étaient pas ses semblables dans l'ordre politique d'alors,

étaient à ses yeux ses semblables dans l'ordre de la religion. Elle versait sur eux ses bienfaits ; nul obstacle ne l'arrêtait pour faire le bien, et il n'était pas de lieu si humble où elle dédaignât de descendre. C'était dans les chaumières qu'elle allait chercher et assister les malheureux ; qu'elle portait aux indigents de l'or ; aux malades de tendres soins, plus précieux que l'or même ; aux affligés des consolations, plus douces que les soins ; elle était occupée à faire apprendre des métiers aux enfants pauvres ; elle soutenait les veuves, les orphelins, dotait les hôpitaux ; elle ne vivait enfin qu'au milieu des bonnes œuvres. Sa mémoire est en vénération dans le pays qu'elle habitait : on y raconte partout des prodiges de sa bienfaisance.

Tant de vertus devaient être bientôt des titres de proscription contre elle.

On l'enleva de son château ; on la plongeait dans les prisons de Brest ; le tribunal révolutionnaire tenait alors, dans cette ville, ses assises sanglantes ; elle y fut condamnée, et périt sur l'échafaud, le 9 messidor an 2 (27 juin 1794), à l'âge de 70 ans. Avec elle s'éteignit le nom des Coatanscoure.... (1)

Et l'étranger, cherchant le palais d'autrefois,
Redit : « c'était donc là la demeure des rois ! »
Rêve à tant de malheurs après tant de puissance,
Jette encore une larme, et s'éloigne en silence. (2)

FIN.

(1) Avec elle périt aussi M.^{me} veuve de Launay-L'estang, sa sœur. C'était un mois, jour pour jour, avant la chute de Robespierre, arrivée le 9 Thermidor suivant (27 juillet 1794).

(2) Delille.